Véhicules



Accueil particuliers > Transports – Mobilité > Carte grise (certificat d'immatriculation)

Dossier

Carte grise (certificat d'immatriculation)

Vérifié le 05/07/2022 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Tous les véhicules terrestres à moteur (voiture particulière, 2 roues et scooter, y compris de moins de 50 cm<Exposant>3</Exposant>, moto, quad, cyclomoteur, tricycle, quadricycle, camping-car, camionnette, tracteur et autre engin agricole), ainsi que les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg (y compris les remorques agricoles), doivent être immatriculés pour circuler sur la voie publique.

Vendre (ou donner) un véhicule

- Démarches à accomplir
- Obtenir un certificat de non gage

Immatriculer un véhicule

- Immatriculer un véhicule neuf
- Immatriculer un véhicule d'occasion
- Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole
- Hériter d'un véhicule
- Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

Titulaire du certificat et modification de sa situation

- Titulaire et cotitulaire de la carte grise
- Changement d'adresse
- Ajouter une autre personne sur sa carte grise
- Retirer une personne sur la carte grise
- Changement du nom du titulaire

Modifications du véhicule

- Véhicule retiré de la circulation
- Véhicule accidenté
- Véhicule transformé
- Véhicule à détruire

Plaques d'immatriculation

- Caractéristiques
- Vol
- Usurpation

Services en ligne et formulaires

| • | Calculer le coût du certificat d'immatriculation (ex-carte grise) |
|---|---|
| | |
| | Simulateur |

• Demander le certificat de situation administrative d'un véhicule d'occasion (HistoVec)

Téléservice

• Modifier l'adresse de sa carte grise

Téléservice

• Déclarer la vente ou le don de son véhicule

Téléservice

• Refaire sa carte grise (perte, vol ou détérioration)

Téléservice

• Suivez votre demande de carte grise

Téléservice

• Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule

Formulaire

| Formulaire |
|--|
| Certificat de cession d'un véhicule d'occasion |
| Formulaire |
| • Connaître le prix d'1 CV (cheval fiscal) pour une carte grise |
| Simulateur |
| Questions ? Réponses ! |
| • Quel est le coût du certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ? |
| • Comment suivre l'état d'avancement de la fabrication d'une carte grise ? |
| • Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ? |
| • Comment prouver son identité ? |
| • Avec quels documents prouver son domicile ? |
| • Peut-on choisir son adresse sur la carte grise ? |
| • Comment faire modifier la carte grise si ma ville ou ma rue change de nom ? |
| • Que faire si vous n'arrivez pas à faire vous-même votre demande de carte grise ? |
| • Comment faire la demande par correspondance ? |
| |

• Demande de carte grise (certificat d'immatriculation) – Véhicule neuf

• Déclaration de perte ou vol d'une carte grise

• Mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation

Formulaire

Formulaire

- Un professionnel automobile peut-il se charger d'une demande de carte grise ?
- Que faire si la carte grise comporte une erreur ?
- Quel est le délai pour recevoir une carte grise ou une étiquette d'adresse ?
- Peut-on plastifier une carte grise?
- En quoi consiste le numéro SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) ?
- Comment obtenir une fiche d'identification du véhicule ?
- Quelles obligations pour immatriculer un véhicule acheté à l'étranger ?
- Achat d'un véhicule à l'étranger : comment obtenir un quitus fiscal ?
- Un étranger qui s'installe en France doit-il y faire immatriculer son véhicule ?
- Peut-on circuler à l'étranger avec une carte grise barrée ?
- Quelles formalités doit faire un expatrié qui revient en France avec un véhicule ?
- Que faire de son véhicule quand on part s'installer à l'étranger ?
- Comment obtenir la carte grise d'un véhicule en location longue durée (LLD) ?
- Achat d'un véhicule en leasing : comment obtenir la carte grise ?
- Véhicule en leasing : comment signaler un changement de situation ?
- Que faire si vous rachetez le véhicule avant la fin du leasing ?
- Véhicule en leasing : que faire quand le contrat de crédit-bail se termine ?
- Comment obtenir une carte grise véhicule de collection ?
- Faut-il immatriculer une voiture sans permis ?

- Comment immatriculer un 2 roues ou une moto d'occasion acheté en France ?
- Faut-il immatriculer un vélo électrique ?
- Faut-il immatriculer une caravane ou une remorque ?
- Peut-on vendre ou acheter un véhicule non roulant ?
- Qu'est-ce que le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) ?
- Comment faire lever le gage ou l'opposition sur un véhicule ?
- Changement de nom suite à un mariage : faut-il modifier la carte grise ?
- Changement de nom suite à un divorce : faut-il modifier la carte grise ?
- Suite à un divorce, comment faire enlever l'ex-époux sur la carte grise ?
- Séparation de concubins : comment retirer l'un d'eux de la carte grise ?
- Carte grise perdue, puis retrouvée après la demande de duplicata : que faire ?
- Comment obtenir un certificat W garage?

Et aussi

• Assurance automobile

Argent – Impôts – Consommation

• Véhicule

Argent – Impôts – Consommation

• Permis de conduire

Transports – Mobilité

© <u>Direction de l'information légale et administrative</u> comarquage developpé par baseo.io

Démarches et Conseils: Nouveautés 2024 pour le Certificat d'Immatriculation

À partir de 2024, toutes les procédures liées à l'enregistrement des véhicules, à la cession automobile, et au changement d'adresse sur la carte grise se réalisent exclusivement via la plateforme numérique https://immatriculation.ants.gouv.fr/ https://immatriculation.ants.gouv.fr/ > . En effet, les préfectures n'assurent plus le traitement des demandes de carte grise.

Pour surmonter d'éventuelles difficultés de connexion ou de soumission en ligne, diverses options sont à votre disposition :

- * Les guichets France Services, répartis dans plus de 2 000 endroits en France, forment un réseau public instauré par l'État pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives.
- * Certains garages agréés proposent ce service contre une rémunération variable, généralement entre 10 et 50 €.

L'année 2024 annonce des ajustements significatifs au coût global du certificat d'immatriculation. La réduction du seuil déclencheur du malus écologique a un impact direct sur le coût de la carte grise pour les véhicules dépassant ce seuil de pollution. Un autre élément à prendre en considération est l'évolution de la taxe régionale, dont les détails sont disponibles au niveau régional.

Lors de l'acquisition d'un véhicule, vous disposez d'un délai d'un mois pour soumettre la demande de nouvelle carte grise en fournissant tous les documents nécessaires, dont la liste complète est consultable sur le site de l'ANTS.

Restez informé et suivez attentivement les évolutions de cette démarche cruciale pour éviter tout désagrément futur.